

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011

Président : LYON Olivier

Excusés : ALLFLATT Virginie, DESCHAMPS Laurent, DOS REIS NEVES Jorge, HOFMANN Stefania, HOSTETTLER Yves-Marie, JOYET Emile, PECOUD Anne, PINGET Jean-François, THONNEY Raoul, UEBERSAX Peter, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absent : BONZON André, RITTER Jean

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 08/2011B « Règlement du Conseil d'établissement pour l'établissement scolaire secondaire de Prilly et environs ».
- 6) Préavis 10/2011/B « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2011-2016 ».
- 7) « Budget 2012 ».
- 8) Postulat de M. Jean-Dominique Decotignie et consorts
- 9) Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Lyon, Président, salue l'assemblée ainsi que le public présent.

Après l'appel des présences, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011:

Le Président demande s'il y a des modifications.

M. Alberto Fernandez signale que la décision du préavis 06/2011b, page 4, n'est pas bien formulée. En effet, il faut lire : « *Le préavis 06/2011b est accepté à la majorité, avec 8 abstentions et 2 objections.* »

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, demande de modifier son intervention en page 5, 4^{ème} paragraphe avant la fin, de la manière suivante : « *Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale qu'il s'agit d'une bascule de l'Etat vers les communes, lesquelles sont gagnantes ; le Canton va diminuer son coefficient d'un point. Par contre, elle signale que le Canton a également décidé de baisser d'un point supplémentaire son coefficient, ceci sans rapport avec la réforme policière.* »

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

M. Olivier Lyon, Président, signale qu'il a reçu un postulat signé par Mme Emma Decotignie, M. Peter Uebersax, M. Jean-Paul Bruand et M. Jean-Dominique Decotignie, avec une demande de traitement en urgence. Il demande à M. Jean-Dominique Decotignie de faire lecture de ce postulat.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture du postulat, lequel demande à la Municipalité de revoir ses projets en proposant des prestations communales complémentaires à la déchetterie, notamment en maintenant un nombre approprié, mais quand même suffisant, d'Eco-points et de ramassages de déchets encombrants (par exemple quatre fois par année), ainsi qu'une solution adaptée pour le carton (aux Eco-points ou aussi avec un nombre réduit de ramassages). Il signale que les signataires souhaitent un traitement urgent de ce postulat, ceci compte tenu du fait que la déchetterie entrera en fonction dans le courant du mois de février 2012.

Le Président met au vote la prise en considération du postulat en urgence. L'ordre du jour sera modifié en conséquence.

La prise en considération est acceptée à la majorité, avec 5 abstentions.

1) Adoption de l'ordre du jour

Après la prise en considération du postulat, le Président propose de modifier l'ordre du jour en insérant un nouveau point 8 « Postulat de M. Jean-Dominique Decotignie et consorts » et de déplacer les « Divers et propositions individuelles » au point 9.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2) Communications du Président

Le Président signale que le bureau électoral a fonctionné à plein régime cet automne. Il tient à préciser que nous sommes la seule Commune à bénéficier de l'aide de l'administration lors des dépouillements ; en effet, Mme Marianne Gargano anticipe une partie du travail ce qui est un gain de temps pour l'ensemble du bureau du Conseil ; bien qu'il l'ait déjà remerciée personnellement, il tient à le souligner plus officiellement ce soir. Il remercie également l'intégralité du bureau pour le travail effectué.

M. Olivier Lyon signale qu'il a reçu des demandes de jeunes étudiant-e-s et de certains membres du Conseil qui souhaiteraient participer aux différents dépouillements. Il est vrai qu'il est souvent fait appel aux mêmes personnes du Conseil, mais il précise que la porte est ouverte pour de nouveaux participants ; toute personne intéressée ou connaissant un-e étudiant-e souhaitant participer au dépouillement peut s'adresser à la secrétaire ou à lui-même.

Le Président indique qu'il a reçu un courrier d'une personne n'habitant pas sur notre Commune mais y travaillant, soulevant la dangerosité du passage pour piétons situé après le giratoire à la sortie du tunnel en direction de Crissier. Ce tronçon relevant de la compétence cantonale, il va répondre dans ce sens ; il laisse le courrier à disposition des personnes intéressées et en transmettra copie à la Municipalité pour information.

M. Olivier Lyon, Président, signale que M. Emile Joyet, qui est actuellement à l'étranger, lui a transmis un courrier, lequel sera traité sous point huit.

Le Président indique que le 16 novembre 2011 il a participé à une rencontre informelle des Présidents des Conseils des communes de notre sous-arrondissement et a pu constater que malgré la proximité des communes les fonctionnements sont très différents.

M. Olivier Lyon, Président, signale que le 24 novembre dernier a eu lieu la visite annuelle du Préfet. M. Terribilini a pu constater le bon fonctionnement de notre Administration et les bonnes relations entre les différentes instances de notre Commune.

Le Président communique d'ores et déjà les dates planifiées en 2012 pour le Conseil communal, à savoir les mardis :

- 14 février 2012
- 24 avril 2012
- 26 juin 2012
- 25 septembre 2012
- 6 novembre 2012
- 11 décembre 2012

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, indique que le contrat concernant la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société coopérative d'habitation de Lausanne au Grand-Pré Sud, secteur b, a été signé la semaine dernière.

M. Bernard Imfeld, Municipal, informe l'assemblée que la déchetterie sera inaugurée le samedi 4 février 2012 et que l'ouverture au public se fera à partir du lundi 6 février 2012.

M. Serge Sandoz, Municipal, informe les conseillères et conseillers que le Caporal Mermet quittera ses fonctions au sein de notre police municipale au 31 décembre 2011, pour rejoindre la commune de Lutry.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, pour faire suite à l'intervention de Mme Viviane Jomini lors du dernier Conseil, signale qu'une étude va être faite pour tenter d'améliorer les possibilités de décoration de la grande salle et du foyer de la Maison de Commune.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que dans le cadre de la mise à l'enquête des bâtiments des sociétés et de la garderie, une séance d'information à l'attention des membres du Conseil communal et de la population est prévue le 25 janvier 2012 à 20h00 à la salle de rythmique.

4) Informations régionales

Mme Jacqueline Dieperink indique que le 17 novembre dernier, Mme Stefania Hofmann et elle-même ont participé à l'assemblée de l'Ajenol. Dans le cadre de cette séance, il a été procédé à l'élection des nouveaux membres de ce réseau pour 2011 à 2016. Il a également été décidé d'augmenter le salaire horaire des mamans de jour de Fr. 5. — à Fr. 5.50 à partir du mois de janvier 2012, ainsi que les tarifs demandés aux parents tant pour l'accueil en garderie que pour celui des mamans de jour. Ces augmentations sont destinées à un réajustement par rapport aux coûts réels (création d'une crèche + augmentation des salaires des mamans de jour). Mme Jacqueline Dieperink souligne que ces augmentations ne toucheront pas les familles ayant un bas revenu.

5) Préavis 08/2011B « Règlement du Conseil d'établissement pour l'établissement scolaire secondaire de Prilly et environs »

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Pierre Lamercy fait lecture des conclusions du rapport et propose au Conseil communal d'accepter ce préavis et de décharger la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

Le Président fait lecture des titres des chapitres et, la parole n'étant pas demandée, passe au vote.

Le préavis 08/2011B est accepté à l'unanimité, avec une abstention.

6) Préavis 10/2011/B « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2011-2016 »

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport et propose d'amender le point 1 des conclusions du PM N° 10/2011B en ramenant le plafond d'emprunts de Fr. 37'500'000.— à Fr. 30'000'000.—, d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt pour chaque autorisation d'emprunter accordée par le Conseil communal, dans la limite fixée pour le plafond d'emprunt (comptes 921 à 923) à Fr. 30'000'000.—, d'accorder une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 5'000'000.— et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Avant d'ouvrir la discussion, M. Olivier Lyon fait lecture d'un amendement proposé par M. Emile Joyet dans son courrier et en fait lecture : *« Nous sommes devant une législature décisive pour notre commune et des dépenses nécessaires devront être consenties. Il est important de donner la possibilité à notre Municipalité de construire des infrastructures pour améliorer le bien être des habitants de notre village. Les intérêts hypothécaires sont bas et nous devons en profiter. La réduction demandée par la commission des finances de Fr. 37'500'000.— à Fr. 30'000'000.—, soit plus de 20 % lui paraît énorme. Nous sommes dans une période où les pouvoirs publics devraient donner du travail aux entreprises de notre pays ; entreprises qui en auront bien besoin dans l'avenir. Comme vous le savez notre commune est peu endettée. Il constate que la commission des finances est divisée sur ce préavis. Il regrette qu'un rapport minoritaire n'ait pas été établi. Il propose de trancher à la vaudoise par la moitié et d'accepter un plafond d'endettement de Fr. 33'750'000. —, soit un pas en direction de la commission des finances dont il salue le travail et un pas en direction de la Municipalité dont il sollicite une médiation dans les dépenses. Pour ces raisons, il demande d'amender le point N° 1 des conclusions du préavis 10/2011b et d'accepter un plafond d'endettement de Fr 33'750'000. —au lieu de Fr. 37'500'000. —. »*

M. Olivier Lyon ouvre la discussion.

M. Louis Savary, Syndic précise que le plafond d'emprunts dépend en grande partie des prévisions d'investissements dans ce sens il soulève les points suivants :

- Au chapitre de l'administration : le premier investissement est le réaménagement espace public et sport de DLV ; ce projet a été accepté par le Conseil communal et le crédit a été accordé. La mise à l'enquête de ce projet a fait l'objet d'une opposition ; une expertise a été demandée sur les nuisances sonores ; il a été décidé par la cour de fixer des plages horaires de l'utilisation de ces installations très restrictives ; le groupe de jeunes à la base de ce projet a été sollicité pour une étude.
- La transformation du Collège du Centre arrive à son terme et une grande partie des factures y relatives ont été payées.

- Un des projets le plus important de notre Commune est la création de la crèche-garderie et du bâtiment associatif qui a été porté dans les investissements pour un montant de Fr. 10'000'000. --. Pour cette année, les montants en jeu sont les montants de l'étude. La construction de la garderie est prévue pour les années 2012 et 2013 et la construction de la maison des sociétés pour 2013-2014.
- Sous le point isolation des bâtiments DLV : ces bâtiments ont été construits dans les années 70 et ne répondent plus aux normes en vigueur à ce jour.
- Nouveau bâtiment scolaire : les besoins dépendent d'une part de la mise en conformité selon la loi scolaire qui demande que toutes les sections soient enseignées à la Chamberonne, ce qui implique le rapatriement des élèves scolarisés à Prilly dans le cadre de la VSB et d'autre part, il y a également l'application de la nouvelle sur l'enseignement obligatoire (LEO), en particulier la mise à disposition de cours à option (deux classes d'ici 2015). Il y a également l'évolution démographique des prochaines années à prendre en compte.
- La grande salle du Grand Pré a été portée sur le plan en fin de législature ; projet qui peut être reporté en cas de nécessité.
- Sous le chapitre des divers, un montant pour les projets en discussion, mais qui ne sont pas encore matérialisés.
- Au chapitre des travaux – Centre du village : nous arrivons à la fin de l'avant projet. Il s'agit ensuite de planifier la suite de ce projet, la réalisation doit se faire en coordination avec les bâtiments prévus au centre du village, dont la garderie et la maison des sociétés ; si cela est possible, nous verrions la réalisation du centre du village simultanément avec les aménagements extérieurs de ces deux bâtiments.
- Etude et équipements périmètre E2 Nonceret-La Croix : nous avons portés les montants que nous devons payer en qualité de propriétaire de parcelles dans ce périmètre pour le fonctionnement du syndicat d'amélioration foncières et pour les travaux d'équipement. Il est clair que ces montants seront ensuite récupérés par la mise en valeur des parcelles communales.
- Le projet de la déchetterie arrive à son terme.
- Le projet d'aménagement du giratoire au Châtelard : le crédit du projet a été clôturé cette semaine. Il y a un dépassement qui fera l'objet d'un préavis qui sera présenté lors d'un prochain Conseil.
- Aménagement route de Genève & rte accès Grand Pré : la première partie de ces travaux est terminée, la deuxième partie se fera dans le courant de l'année 2012, pour permettre à la nouvelle liaison du bus Cheseaux – Renens d'accéder à la nouvelle place d'interface de bus située entre l'ancienne cure et le pub.
- L'étude du Grand-Pré-Sud secteur A : le montant de Fr. 200'000.- est une estimation qu'il faudra revoir ; la planification de ce secteur doit être révisée pour le mettre en conformité.
- L'aménagement des jardins familiaux : ces jardins doivent être déplacés en automne 2013.
- L'aménagement de la lignes Cheseaux – Renens : un montant avait été budgété à raison de Fr. 600'000. — pour la création d'un couloir de bus entre l'arrêt Martheray et le giratoire Mon Repos ; il est probable que ce couloir ne soit pas créé dans un premier temps ; la ligne sera lancée à la fin de l'année prochaine avec des arrêts sur route.
- Etude du PPA de la place de la Gare : ce projet fait suite à la vente de l'Hôtel de la Gare. Au début de l'année prochaine des discussions vont avoir lieu pour déterminer comment cette place va être aménagée, ce qui aura une influence sur la place de l'Ancienne Cure, avant tout pour permettre des accès aisés à la place de la Gare.
- Extension de la zone d'activité du Châtelard : cette extension a été permise à condition que la commune devienne propriétaire de la parcelle qui va servir à cette extension. Une promesse d'achat et de vente a été signée avec les propriétaires actuels. Cet achat deviendra effectif lorsque cette parcelle passera de la zone agricole en zone d'activités, soit au milieu de l'année 2014. Il y a dans ce paquet également l'étude pour la réalisation du PPA devisé à Fr. 300'000. — et les équipements pour Fr. 1'500'000. --. Nous avons demandé une aide cantonale pour le financement de ce projet ; cet investissement pourrait être soutenu par le Canton par un prêt sans intérêt sur 25 ans et même une partie à fonds perdu pour le plan d'étude du PPA ; nous attendons encore des nouvelles à ce sujet. Ces investissements devraient être autofinancés par la mise en valeur des parcelles et ne devraient pas être à charge des contribuables de Cheseaux.

M. Louis Savary, Syndic, constate que c'est un plan d'investissements ambitieux qui a été établi dans une ligne de haute conjoncture. Il faudra faire des choix en priorisant les projets déjà passablement engagés.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, pense effectivement que le plan d'investissements est la partie la plus intéressante du dossier, car elle permet d'échanger avec le Conseil communal avec une vision globale à

moyen et long terme sur les moyens d'investissements qui seraient utiles et nécessaires à la Commune. Elle ne compte pas revenir sur le contenu du plafond d'emprunts, car au vu des discussions dans les groupes elle pense que tout le monde a compris ce dont il s'agissait ; mais revenir sur des questions institutionnelles qui permettent de définir le sens et la signification de ce plafond d'emprunts. Auparavant, chaque fois qu'il y avait une autorisation d'emprunter émise par la Commune, il fallait que cette demande soit transmise à l'Etat et respectivement au département qui s'occupait des communes pour autorisation définitive. Cette procédure était lourde, notamment au vu du nombre d'emprunts effectués par toutes les communes du Canton ; de plus, cette procédure n'était pas garante du suivi efficace des finances communales, ceci par manque de temps. Depuis 2005, il y a eu une modification de la loi sur les communes stipulant qu'au début de chaque législature la commune, par le biais d'un projet de la Municipalité et sur décision du Conseil communal, fixe son plafond d'endettement qu'elle transmet à l'Etat pour prise d'acte. Le but était de redonner de l'autonomie aux communes sur le plan de leur propre suivi financier. L'avantage est que pour préparer ce dossier nous sommes obligés de recourir à deux outils : 1) le plan d'investissements et 2) l'exercice ardu de fabriquer une planification financière pour la législature qui permet d'aboutir finalement à ce que nous projetons comme marge d'autofinancement. Ce sont des appréciations et des estimations. Cela dit ce que nous avons fait c'est d'établir un plan d'investissements complet, utiles ou nécessaires pour la législature. Nous avons établi une planification financière selon un certain nombre d'hypothèses ; effectivement dans la planification les recettes et les dépenses ont été tassées, ceci pour avoir une estimation relativement pessimiste pour ne pas surévaluer les recettes, surtout que nous allons certainement nous retrouver dans une période de crise. C'est une planification pessimiste, mais Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale qu'elle a travaillé sur des hypothèses connues ; dans six ans nous projetons une marge d'autofinancement de Fr. 5'500'000. --. Au compte 2010 nous avons une marge de Fr. 5'000'0000. --. ; c'est donc une planification pessimiste, mais c'est ce qu'il faut faire. En octroyant ce préavis, cela veut dire que nous n'aurons pas à retourner à l'Etat, mais cela ne veut pas dire que nous allons arriver au montant maximum. Elle souligne que la Commission des finances a fait un travail remarquable. Dans les cinq années à venir nous allons à chaque fois prendre les décisions par le biais du Conseil. Chaque année les membres du Conseil seront informés de la marge d'autofinancement ; en aucune manière il ne s'agit d'une autorisation d'emprunt.

M. Jean-Dominique Decotignie salue également le travail effectué par Mme Michèle Gay Vallotton. La raison du point de vue de la Commission des finances : Qu'est-ce que cela implique pour la commune ? Allons-nous monter à ce montant ? Cela dépend des prévisions, la commission a fait trois scénarios, dont effectivement un scénario catastrophe. Toutefois, il tient à souligner que ces prévisions ont été faites sur la base des chiffres des derniers budgets. Les questions que nous devons-nous poser : est-ce que c'est dangereux si nous arrivons à ce montant ? Pourrions-nous monter à ce montant ? La réponse est non parce que si nous arrivons à ce montant, nous ne serons même plus capables de rembourser les emprunts, sauf si nous augmentons les impôts. Le chiffre proposé par M. Emile Joyet n'est pas remboursable, contrairement au montant de Fr. 30'000'000. — proposé par la Commission des finances. M. Jean-Dominique Decotignie estime qu'il est dangereux d'augmenter le plafond. Le rôle de la commission est d'informer le Conseil de cet état de fait. De plus, Il pense qu'il faut faire attention à l'effet pervers, nous accepterons chaque projet qui nous tient à cœur ; dès que nous avons accepté un préavis pour une étude, souvent derrière le préavis pour la réalisation est accepté. Avec un montant plus bas, nous serons obligés d'augmenter les impôts plus vite et de ne pas nous endetter. Pour ce qui concerne le point concernant le soutien aux entreprises de la région soulevé par M. Emile Joyet, il ne faut selon lui pas en tenir compte.

M. Antonio Fernandez estime que M. Jean-Dominique Decotignie a bien résumé le point de vue de la Commission des finances. Le montant de l'amendement proposé par la Commission des finances est étayé et calculé, quand à celui proposé par M. Emile Joyet il ne se base pas sur la réalité. Le but de la Commission des finances en proposant un abaissement d'emprunts et de pouvoir tirer la sonnette d'alarme au bon moment si nous devons nous approcher du plafonds de Fr. 30'000'000. —. De plus, il souligne qu'il ne faut pas confondre endettement et investissement.

M. Raphaël Bugnon signale qu'il est contre ces amendements, car nous parlons de quelques choses de virtuel. Selon lui, ces amendements pourraient servir à tirer la sonnette d'alarme, mais il pense que la Commission des finances est là pour la tirer. Nous avons enfin un plan de législature qui a du coffre, qui nous dit ce que nous pourrions faire ou jusqu'où nous pourrions aller. Il compte sur l'intelligence des uns et des autres, sur l'intelligence de la Municipalité pour se rendre compte de ce qui est possible ou pas, sur l'intelligence de la Commission des finances pour tirer la sonnette d'alarme. Il s'agit juste du chiffre que nous présentons à l'Etat, il s'agit d'un effet technique et non de dépenses. Les préavis seront discutés au moment venu ; si nous demandons déjà à la Municipalité de se restreindre, cela le gêne.

M. François Cottier relève qu'il s'agit d'un plafond d'emprunts et non d'investissements comme l'a dit M. Raphaël Bugnon, ce qui peut induire en erreur l'assemblée. Il a une question pour la Commission des finances concernant le tableau joint à leur rapport ; il a de la peine à le reconstituer, il manque des libellés et les chiffres d'investissements par rapport aux années. M. François Cottier a une question pour la Municipalité : si les Fr. 7'700'000.— d'investissements ont nécessité des emprunts supplémentaires ; avons-nous tout autofinancé ou au contraire avons-nous dû avoir recours en puisant dans notre plafond d'endettements.

M. Francisco Sancho comprend que la Commission des finances dans son rapport nous recommande une certaine prudence, ce qui est son rôle. Personnellement, il ne partage pas cet avis. Ce n'est pas ce que nous allons dépenser, c'est seulement un plafond d'emprunts. Toute l'utilisation de cet emprunt sera de toute façon acceptée par notre Conseil, pas sur la base d'hypothèses, mais en prenant connaissance de la réalité. D'autre part, il souhaite et invite la Municipalité à chaque préavis d'indiquer le montant déjà utilisé de l'emprunt.

M. Jean-Dominique Decotignie, pour répondre à M. François Cottier concernant le tableau, effectivement il y a une différence avec les données de la Municipalité. De plus, il pense que l'acceptation de l'amendement ne remet pas en cause le plan d'investissements. Il faut que la Municipalité vérifie à chaque fois que nous ne sommes pas sur une pente glissante si l'amendement n'est pas accepté.

M. Bruno Cantin pense que c'est une bonne chose que nous puissions donner notre avis sur nos dépenses et que nous ne soyons pas dirigés par Lausanne ; il semblerait selon lui que la Commission des finances regrette un peu cela. D'autre part, une commune ne devrait pas dépasser un endettement de Fr. 6'000. -- ou Fr. 7000. -- par habitant. Avec le plafond d'emprunts proposé nous arriverions à un montant de Fr. 8'300. —et Fr. 6'700. -- ; la différence n'est pas si énorme.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, pour répondre à la question de M. François Cottier, signale que pour 2011 un montant de Fr. 3'000'000.—a été emprunté, lequel sera consolidé prochainement en profitant de taux bas sur le long terme. Elle s'engage ainsi que la Municipalité lors de chaque préavis à renseigner le Conseil sur l'endettement.

M. Jean-Dominique Decotignie conteste la remarque faite par M. Bruno Cantin ; il est faux que la Commission des finances souhaiterait que la Municipalité soit contrôlée.

La parole n'étant plus demandée, M. Olivier Lyon, Président, passe au vote.

L'amendement proposé par la Commission des finances est accepté à la majorité, avec 22 « oui », 17 « non » et 7 abstentions.

L'amendement proposé par M. Emile Joyet est rejeté avec zéro « oui » et une abstention.

Le préavis 10/2011B amendé est accepté à la majorité, avec 10 abstentions.

7) Préavis 09/2011B « Budget 2012 »

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Alberto Fernandez fait lecture des conclusions du rapport et demande à l'assemblée d'adopter le budget 2012 et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne les explications suivantes concernant le budget 2012 :

- Le projet de budget 2012 boucle avec Fr. 18'736'600. — de charges et Fr. 18'089'900. — de recettes. Il présente un excédent de charges de Fr. 646'700.--, contre Fr. 734'500.— au budget 2011, et une marge d'autofinancement de Fr. 735'900.--.
- Péréquation et facture sociale : les acomptes 2012 sont calculés sur la base du point d'impôt 2010, pour notre Commune Fr. 181'277.--, soit Fr. 46.54 par habitant.
- Centre de charges 222 - péréquation : selon les acomptes reçus pour 2012, Cheseaux alimente le fonds de péréquation directe entre les communes à hauteur de Fr. 3'445'088.--, soit 19 points d'impôt, et reçoit du fonds Fr. 1'247'500.—au titre des couches de population.
- Rubrique 721.3515 - facture sociale : Cheseaux verse Fr. 2'621'224. — à la facture sociale.
- Solde des péréquations : Fr. 4'818'812. — ce qui représente 26.5 points d'impôt, contre Fr. 4'450'724. —aux acomptes 2011.
- Centre de charges 611 : Le budget de la police est construit en tenant compte des nouvelles dispositions de la loi sur la réforme policière. Nous avons porté à la rubrique 611.3511 le montant de Fr. 563'643. -- qui correspond à la facture reçue de l'Etat pour notre participation au nouveau dispositif. Par ailleurs, nous avons conservé à la rubrique 3011 les salaires de nos trois policiers jusqu'au 30 avril 2012, à titre de dispositions transitoires entérinées par convention avec l'Etat. A cela s'ajoute la prévision d'un assistant de sécurité publique supplémentaire à compter du 1^{er} mai 2012.
- Centre de charges 452 – Déchetterie : (figurait au budget 2011) ne sera utilisé à plein que suite à l'ouverture de la déchetterie début février 2012. Budget estimé de manière très prudente : les

économies réalisées grâce au tri des déchets n'ont pas été budgétées, faute de recul et de pratique, mais seront enregistrées aux comptes 2011. De plus, les recettes dues à la participation des communes de Bournens et de Sullens aux frais d'exploitation de la déchetterie ont été omises au budget.

- Rubrique 151.3652 - Ecole de Musique : changement de système dû à la nouvelle loi sur les écoles de musique. De janvier à juillet 2012 : Fr. 105. — par élève. Ensuite, Fr. 1.88 par habitant (Fr. 4.50 au prorata de 5 mois). Au total : Fr. 14'800. — contre Fr. 12'600. — au budget 2011.
- Centre de charge 505 – UAPE : transféré comme annoncé au budget de l'Association La Galipette, qui gère l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire, ce qui fait qu'une subvention de Fr. 4'700.—est prévue au compte 711.3655. Pour la rentrée 2012, la création de douze places supplémentaires est prévue pour les classes enfantines.
- 151.3170 : Un montant de Fr. 15'000. — est prévu pour la traditionnelle sortie des seniors, qui a lieu tous les deux ans.
- Recettes fiscales : impactées par le gain de deux points d'impôt, qui porte notre coefficient d'impôt pour 2012 à 74.5, suite à la bascule liée à la réforme policière. Par ailleurs, elles ont été estimées de manière prudente, dans un contexte de crise, en particulier pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. A noter que l'impôt sur le capital est affecté de la décision cantonale de diminuer le taux de 0.6 pour mille à 0.3 pour mille du capital propre imposable.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que le budget est impacté fortement par des augmentations de dépenses liées à des décisions cantonales, notamment la participation à la péréquation intercommunale, à la facture sociale et à la réforme policière. Pour ce qui est des conséquences financières de nos propres décisions, il est à noter le faible impact de notre programme de législature et le caractère modéré des dépenses communales. Elle remercie les Conseillères et Conseillers de bien vouloir voter le budget 2012 tel que présenté.

Le président lit les titres des chapitres et, la parole n'étant plus demandée, passe au vote.

Le préavis 09/2011B est accepté à l'unanimité.

8) Postulat de M. Jean-Dominique Decotignie et consorts

M. Olivier Lyon fait lecture d'un extrait de l'article 88 du règlement de notre Conseil concernant le dépôt d'un postulat : « ...en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. »

La parole est donnée à M. Jean-Dominique Decotignie pour développer son postulat. M. Decotignie n'a pas grand chose à ajouter ; tous les composants se trouvent dans le texte distribué ; si le postulat est pris en compte il demande qu'il soit assorti d'un délai de trois mois.

M. Bernard Imfeld, Municipal, rappelle que la Commune de Cheseaux à l'heure actuelle fait mauvais élève pour la gestion des déchets, car nous n'avons pas de possibilité de tri. Pour ce qui concerne la baisse importante des prestations de la Commune à la population, il tient à relever que les déchets ménagers continueront à être ramassés, les déchets verts également, ainsi que le papier. Les encombrants ne seront plus ramassés, ceci afin de pouvoir le trier ; en effet, après les ramassages les contenus des camions des encombrants sont simplement broyés sans aucun tri préalable ; en continuant à procéder à un ramassage à raison de quatre fois par année ce n'est plus un tri. Pour le carton, c'est la même chose car la revalorisation du papier et du carton n'est pas la même. Pour ce qui est des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées, il est prévu dans une directive qui sortira avant l'ouverture que ces personnes puissent faire appel à la voirie pour une récupération à domicile. Pour les Eco-points, actuellement il y a quatre points, une diminution est effectivement prévue, avec la création d'un nouvel Eco-point au centre du village, mais réétudié et visuellement acceptable, lequel sera toutefois prévu principalement pour les personnes à pied et non pour les voitures. Pour ce qui est des Eco-points, nous pourrions en rediscuter par la suite, si besoin est.

M. Jean-Dominique Decotignie pense que le ramassage ne veut pas dire qu'il y a absence de tri ; il peut être fait à la déchetterie directement par les employés en place. Pour le carton et le papier, ils peuvent être posés séparément dans la rue. Il prend note que les personnes à mobilité réduite peuvent faire appel à la voirie. Pour sa part, il pense que chaque voiture qui doit se rendre à la déchetterie est une pollution inutile.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote conformément à l'article 89 du règlement du Conseil : a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande : b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Le renvoi à une commission est refusé (seulement 4 personnes sont pour).

La prise en considération du postulat est refusée avec 35 « non », 7 « oui » et 2 abstentions.

9) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Lambercy constate que les travaux concernant le bâtiment communal arrivent au bout et il remarque qu'il y a des lacunes concernant les éclairages et il espère qu'il en sera tenu compte ; notamment concernant l'éclairage de la rampe permettant d'accéder au foyer.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, rappelle que ce point est à l'étude actuellement ; cela se fera le plus rapidement possible.

M. Olivier Lyon clôt la séance et remercie la Municipalité pour l'apéritif qui est servi à la sortie. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des conseillères et conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Olivier Lyon

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Cheseaux, le 14 décembre 2011

Séance levée à 21h30

Prochaine séance : 14 février 2012